

Ballon-Saint Mars / Courceboeufs / Joué-l'Abbé

La Bazoge / La Guierche / Montbizot

Neuville-sur-Sarthe / Saint-Jean-d'Assé

Saint-Pavace / Sainte-Jamme-sur-Sarthe

Souillé / Soulligné-sous-Ballon / Teillé



Spécial environnement • Novembre 2018



Parole à Jean-Michel LERAT Vice président

Depuis avril dernier, nous bénéficions tous de la collecte en porte à porte et bientôt tous les foyers seront dotés d'un bac à couvercle jaune

pour le tri des emballages.

Les industriels acteurs de la collecte, du tri et du recyclage ont travaillé ensemble pour moderniser et tester de nouvelles méthodes pour recycler nos emballages ; ces solutions peuvent désormais être mises en œuvre.

Si nous trions plus d'emballages nous pourrons en recycler plus !

Par soucis d'amélioration, de simplicité et d'efficacité sur notre collecte, la commission et le service environnement de la Communauté de communes

ont souhaité passer à l'extension des consignes de tri ; c'est ainsi qu'à partir du 1^{er} janvier 2019 nous pourrons déposer en vrac dans notre bac jaune tous les emballages plastique avec les flacons, bouteilles plastique, emballages en métal, papier et carton. Il n'y aura pas de changement pour la collecte du verre.

Je vous invite à garder précieusement ce guide pour appliquer plus facilement ces nouvelles consignes de tri.



C'est un emballage, je le mets dans le bac de tri.

Je vous remercie de votre participation, le tri et le recyclage sont l'histoire de tous.

TRIER c'est préserver l'avenir !



Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Espace François Mitterrand - Ballon

72290 Ballon-Saint Mars

Tél. : 02 43 27 37 20 - Mail : contact@mainecoeurdesarthe.fr

Regard sur...

Collecte des Emballages recyclables

Consignes de tri

À déposer dans mon bac jaune à partir du 1^{er} janvier 2019

Collecte tous les 15 jours

Les emballages habituels



Aérosols, barquettes alu,
boîtes de conserves



Bouteilles et flacons
plastique



Briques alimentaires,
emballages carton



Journaux, magazines,
tous les papiers,
enveloppes...



Bouteilles
en verre

Pots et
bocaux

Sans couvercles
ni bouchons

Les nouveaux emballages à compter du 1^{er} janvier 2019



Pots : rillettes, yaourts,
desserts, crèmes...



Barquettes : viande,
lardons, jambon, salade,
sandwich triangle...



Sacs, films, sachets...



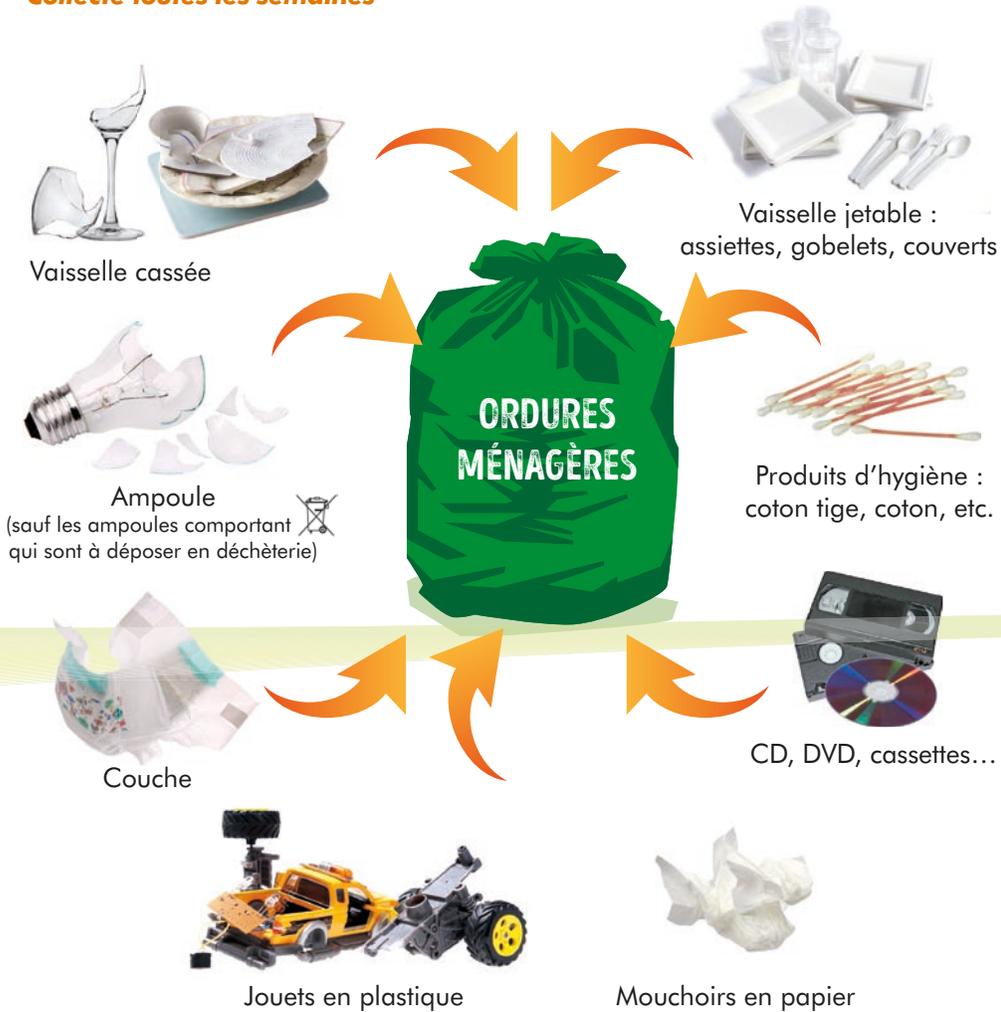
Blisters



Collecte des Ordures ménagères

À mettre dans mon sac vert d'ordures ménagères

Collecte toutes les semaines



Les sacs doivent être sortis la veille du jour de collecte

Épluchures, restes de repas...
dans le composteur.



Jours de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables

| Lundi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Joué-l'Abbé La Guierche Souillé | Ballon-Saint Mars Teillé | Courcebœufs Souligné-sous-Ballon | Montbizot Saint-Jean d'Assé |

ATTENTION : la collecte des emballages recyclables a lieu tous les 15 jours, 2 camions passeront le même jour mais à un horaire différent. Un destiné à la collecte des ordures ménagères et le second pour la collecte des emballages recyclables.

Merci de bien présenter vos déchets à la collecte

Pour faciliter la collecte de vos déchets en porte à porte, des gestes simples existent :

**Tourner votre bac
poignée vers la rue**



**Déposer votre sac sur le
domaine public**



**Ne pas fixer son sac
avec un nœud sur un
support**



**Ne pas attacher
son bac**



**Attention aux
stationnements
gênants qui ne
permettent pas
le passage du
camion**



Apportez vos branches, repartez avec votre broyat

Un nouveau service gratuit : le broyage de végétaux

La Communauté de communes vous propose d'organiser une journée broyage de branches issues de la taille de votre jardin. Le paillage obtenu peut être utilisé pour recouvrir le sol (limite l'assèchement, évite le développement des mauvaises herbes, etc.).

Organisation :

- **Jeudi 7 mars à partir de 9h.** Inscription avant le 5 mars.
Lieu : Sainte-Jamme.
- **Jeudi 26 septembre à partir de 9h.** Inscription avant le 24 septembre. Lieu : La Guierche.

Principe :

Vous apportez vos branches (diamètre maxi 12cm) sur le lieu de broyage. Les agents de la Communauté de communes assurent le broyage. Vous repartez avec votre broyat à l'issue de l'opération.

Inscription au 02 43 27 37 20 ou nicolas.letourmy@mainecoeurdesarthe.fr



Visite du centre de tri

Vous vous demandez où partent vos emballages et vos papiers triés ?

La Communauté de communes vous propose une visite gratuite (transport compris) du centre de tri VALORPOLE 72 au Mans :

- le mardi 23 avril 2019 départ 9h (retour 12h) Place du Champ de Foire à Ballon-St Mars
- le jeudi 9 mai 2019 départ 9h (retour 12h) Salle polyvalente de Neuville-Sur-Sarthe
- le jeudi 20 juin 2019 départ 9h (retour 12h) Salle polyvalente de Saint-Jean d'Assé

Attention places limitées.

Inscription au 02 43 27 37 20 ou contact.environnement@mainecoeurdesarthe.fr



Simplification du geste de tri

Désormais tous les emballages plastique et tous les papiers se trient et se recyclent !

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Et en pratique ?

Pour vous aider :

- 1 ➤ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2 ➤ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3 ➤ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).
- 4 ➤ Inutile de les écraser
- 5 ➤ Évitez de les imbriquer

Les nouvelles consignes de tri applicables sur notre Communauté de communes remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Et toujours éviter les erreurs de tri

Qu'est ce qu'une erreur de tri?

Il s'agit des déchets mis par erreur avec les emballages triés pour la collecte sélective. Ces refus sont principalement composés de bouteilles en plastique contenant encore des liquides, de produits imbriqués (bouteille plastique dans une boîte de conserve) et d'objets non recyclables.

L'erreur est-elle grave?

Oui car l'élimination de ces refus coûte cher. En effet, ils sont d'abord collectés, triés puis renvoyés vers un centre de traitement adapté. Ils subissent un transport et un traitement de plus alors mieux vaut mettre ces emballages indésirables en déchèterie ou en ordures ménagères.

Un doute ! consultez l'appli guide du tri


consignesdetri.fr
Le site web




L'application
Guide du Tri



D'autres erreurs sont à éviter !!

Ne pas écraser ses bouteilles



Bien que le bon sens nous incite à compacter les bouteilles pour gagner de la place, cette pratique n'est pas adaptée au processus de tri.

En effet, vos emballages recyclables sont dirigés vers VALORPOLE 72 pour être triés selon leur matière. Ce centre de tri nouvelle génération ouvert en 2013, utilise un procédé de tri balistique. Ce tri automatisé permet de séparer les corps creux (bouteilles, briques alimentaires, conserves) des corps plats (journaux, magazines, papiers, cartonnets). Par un système de vibration les corps creux et les corps plats prennent une direction opposée. Si les bouteilles sont écrasées, elles se comportent comme un corps plat et de ce fait se retrouvent mélangées avec le papier.

Plus d'infos sur : www.valorpole-72.fr rubrique « le film »



Ne pas mettre au recyclage des contenants non vidés

Les emballages doivent être vidés de leur contenu.

Ne pas imbriquer vos emballages recyclables

Emboîter des emballages dont la matière est différente ne permet pas leur recyclage.



Les modalités d'accès :

La déchèterie est située à Montbizot. L'accès se fait au moyen d'une carte magnétique personnelle. La carte doit être présentée à chaque passage pour permettre l'ouverture de la barrière. En cas de forte affluence le gardien pourra toujours limiter les apports à 1 m³ par jour et par foyer.

Les horaires d'ouverture :

Lundi : 14h/18h

Mercredi : 9h/12h et 14h/18h

Vendredi : 8h/13h (professionnels)

Samedi : 9h/12h et 14h/18h



Déchets acceptés :

La liste des déchets acceptés est mentionnée dans le règlement de la déchèterie. Sont interdits : l'amiante, les produits radioactifs, les explosifs, les munitions, les fusées de détresse.

Le nombre de passages :

Votre carte est créditée de 24 passages/an. Une unité est débitée sur votre carte à chacun de vos passages en déchèterie.

Au-delà du forfait attribué tous les ans, 4 passages peuvent vous être crédités. Ils sont facturés 6€.

Si ces 28 passages ne vous suffisent pas, l'unité supplémentaire est facturée 3€.

Recharge/suivi des passages :

La recharge de 24 unités se fait automatiquement tous les ans au 1^{er} janvier (le solde de l'année précédente ne sera pas conservé). Cette recharge est comprise dans le tarif de votre redevance ordures ménagères.

Le solde de votre carte est indiqué sur la borne lors de votre passage en déchèterie.

En cas de perte de la carte magnétique :

En cas de perte, la nouvelle carte est à récupérer auprès de la Communauté de Communes. La carte est facturée 5€.

Pour les professionnels :

L'accès se fait avec une carte magnétique dédiée à votre activité. Selon votre catégorie de redevance, votre carte est créditée de 20 ou 50€/an. Selon les volumes et les matériaux apportés, le gardien débite votre carte à raison de : 5€/m³ pour le carton, le bois et les déchets verts ; 10€/m³ pour les gravats ; 12€/m³ pour les encombrants ; 1€/kg pour les déchets toxiques, 3€/pneu. Gratuit pour les autres matériaux.



Chalet

Bois

**Pour optimiser
votre déplacement,
pensez à organiser
votre chargement**

Ameublement

Cartons

Encombrants

Déchets
verts

Ferrailles

Déchets
verts

Gravats

Gravats

Stockage électroménager,
produits toxiques, huile de
vidange, piles, néons

Garage

Local
gardien

Entrée

Sortie

Borne pour badger

Compostage

Un processus naturel et économique

Le compostage est un procédé de dégradation naturelle des matières organiques, par des micro-organismes, en présence d'humidité et d'oxygène.

À partir de déchets de jardin et de cuisine, le compostage permet d'obtenir gratuitement un amendement organique, le compost, structurant naturel nécessaire à la vie du sol et libérant lentement des éléments minéraux.

La pratique du compostage s'avère économique et environnementale : elle permet d'éviter l'achat et l'utilisation d'engrais chimique, diminue la quantité de déchets ménagers produits d'environ 100kg/personne/an et limite ainsi les coûts liés à l'élimination des déchets.

Que peut-on composter ?

**Tout déchet organique est compostable !
Le reste est une histoire de recette, de dosage et de précaution d'usages...**

Les déchets de jardin

- les fleurs fanées, les plantes, les fanes du potager...
- les tontes de gazon, les feuilles, les tailles de haies et d'arbustes (réduites en morceaux).

Les déchets de cuisine

- épluchures, coquilles des fruits secs (noix, noisettes...);
- restes de légumes, de fruits, de repas (riz, pâtes...);
- coquilles d'œufs;
- filtres et marc de café, sachets d'infusions.

Les autres déchets

- sciures, copeaux (non traités);
- serviettes en papier, essuie tout (non colorés);
- fumiers d'animaux d'élevage;
- paillage d'animaux domestiques herbivores.

Ne pas mettre :

- matières synthétiques;
- plastiques;
- métaux, verre;
- litières non dégradables d'animaux;
- poussières de sacs d'aspirateurs;
- gravats, pierres.



Comment obtenir un composteur ?

La Communauté de communes met à disposition gratuitement des composteurs.

La remise du composteur se fera suite à une animation compostage au cours de laquelle les bonnes pratiques en matière de compostage vous seront présentées.

Demande de composteur disponible sur le site internet de la Communauté de communes :

<https://www.mainecoeurdesarthe.fr/>
Rubrique « protéger son environnement » -
« Gérer les déchets » - « Le compostage individuel »

Comment réaliser son compost ?

À chaque apport, il est important de bien mélanger les différents déchets organiques (verts et bruns / azotés et carbonés) afin de favoriser leur dégradation par les microorganismes.

Au printemps, pensez à retourner complètement le compost (2 fois dans la saison) et humidifiez-le si nécessaire pour activer la décomposition (apport d'oxygène et d'eau).

» Déchets azotés/verts = déchets verts (tontes, feuilles, déchets de fruits et légumes...)

» Déchets carbonés/bruns = branches broyées, feuilles mortes, copeaux de bois...



Conseil pour réussir son compost

La fabrication d'un compost de qualité nécessite une attention particulière. Il n'est pas exclu de rencontrer quelques problèmes. Des remèdes simples vous sont proposés ci-dessous :

Odeur désagréable :

- ➔ Manque d'air, déchets trop tassés et trop fins ;
- ➔ Trop d'humidité.

Solutions : retourner le tas et ajouter des matériaux grossiers riches en carbone (branchettes et tailles).

Diminuer l'apport de déchets humides et protéger des fortes pluies.

Le tas et le cœur du compost sont secs :

- ➔ Trop de déchets secs (bruns) et grossiers ;
- ➔ Quantité de déchets à composter trop faible (remplir le composteur au 2/3) ;
- ➔ Manque d'azote.

Solutions : Retourner le compost et l'humidifier. Ajouter des déchets de cuisine. Ajouter des matériaux verts riches en azote.

**DEMANDEZ
VOTRE
COMPOSTEUR**



Le tas de compost est froid :

- ➔ Manque d'oxygène ;
- ➔ Trop humide.

Solutions : Brasser et ajouter des matériaux structurants (feuilles ou broyat de branche).

Les animaux sont attirés :

- ➔ Mauvais recouvrement des déchets de cuisine.

Solutions : Recouvrir constamment les déchets de cuisine de déchets bruns (feuilles, tailles...) et mélanger.

Odeur d'ammoniacque :

- ➔ Mélange trop riche de matières azotées (trop de tonte).
- ➔ Température excessive.

Solutions : Rajouter des matières carbonées (ex. : branches broyées, feuilles mortes...). Brasser le compost.

Réduire ses déchets

Trucs et astuces pour réduire vos déchets

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas... Donc faire le tri est une bonne chose mais éviter d'avoir des déchets est encore mieux. Les emballages recyclables ont un coût de traitement inférieur aux ordures ménagères, néanmoins ils pèsent sur le montant de votre redevance ordures ménagères. L'idéal est donc de limiter la production de déchets.

Quelques astuces :

Réduire vos
déchets de
30kg/an/personne

En compostant vos déchets d'épluchures et restes de repas.

Comment obtenir un composteur ?

Il vous suffit de faire une demande auprès de la Communauté de communes ou par mail à : nicolas.letourmy@mainecoeurdesarthe.fr
Le composteur vous sera remis gratuitement à l'issue d'une réunion d'information d'une durée de 1h.

Réduire vos déchets
de 40kg/an

En apposant une étiquette STOP PUB.



Comment se procurer une étiquette STOP PUB ?

Lors de la distribution des sacs en Janvier, dans votre Mairie, à la Communauté de communes.

Réduire vos
déchets de
12kg/an/personne

En consommant l'eau du robinet à la place de l'eau en bouteille.

L'eau du robinet (livrée à domicile) est plus pratique que l'eau en bouteille (lourde à transporter) et surtout beaucoup moins chère : un litre d'eau du robinet coûte en moyenne **100 à 300** fois moins qu'un litre d'eau en bouteille ! Selon l'Agence de l'Eau, le budget annuel moyen d'un Français qui utilise l'eau du robinet au lieu de l'eau en bouteille passe de **142 €** à **1,50 €** !

Les modes de règlement possibles

TIPI

Ce nouveau système TIPI (Titres Payables par Internet) vous permet de régler vos factures émises par la Communauté de communes concernant :

- vos ordures ménagères ;
- votre redevance d'assainissement non collectif.

Comment faire ?

- » se munir de votre facture ;
- » se connecter sur <https://www.tipi.budget.gouv.fr> ou <http://www.maineceurdesarthe.fr/>, rubrique paiement en ligne ;
- » saisir les renseignements demandés : identifiant collectivité et référence ;
- » vérifier et valider les infos affichées à l'écran ;
- » vous êtes alors orienté vers la page de paiement sécurisé pour saisir les coordonnées de votre carte bancaire ;
- » valider ; vous recevrez alors par mail une confirmation de votre paiement.

Le format de votre facture change

AVIS DES SOMMES À PAYER
Ampliation de titre de recette

Emetteur de la créance
COC MAINE COEUR DE SARTHE
ESPACE FRANCOIS MITERRAND
BALLON
72000 BALLON ST MAES
Telephone : 02 43 27 37 20
Télécopieur : 02 43 27 37 20

Destinataire de votre paiement
Centre des Finances Publiques
TRÉSOR PUBLIC AGGLO MANCELLE
100 RUE DE FLORE
72000 LE MAES CEDEX 1
Telephone : 02 43 81 70 74
Télécopieur : 02 43 81 70 74

Madame, Monsieur,
En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rapprocher

| Budget | Exercice | N° budgétaire | N° Titre |
|--------|----------|---------------|----------|
| 4540 | 2017 | | |

Date d'émission du titre de recette : 19/05/2017

Adresse de paiement par internet : www.tipi.budget.gouv.fr
Identifiant collectivité : 015410
Référence : 015410

| Objet | Fic. urbaine | CM1 | CM2 | Montant TTC | TVA | Montant TTC |
|-------------------------------------|--------------|-----|-----|-------------|-----|-----------------|
| PRELEVEMENT REDEVANCE NON COLLECTIF | valable | 1 | | 105,00 | 0% | 105,00 |
| TOTAL GENERAL | | | | | | 105,00 € |

À compléter du présent avis, vous disposez d'un décompte :
- à régler pour payer cette somme au comptable public, selon les modalités détaillées au verso ;
- à remettre pour éventuellement contrôler ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.
Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CANTIN Véronique Présidente

MODALITES DE PAIEMENT
- En numéraire, dans le délai de 30 J, auprès de votre CCP, muni du vu et de la somme à payer.
- Par mandat bancaire, remis à l'ordre du Trésor Public de la commune de paiement, envoyé sous pli affranchi et l'adresse ci-dessus.
- Par virement au bénéficiaire BIC (BANQUE PARISIENNE pour le virement) ou indiquant les références BIC (BANQUE PARISIENNE pour le virement) dans le délai de 30 J, auprès de votre CCP, muni du vu et de la somme à payer.

TALON DE PAIEMENT €

Centre d'encaissement des finances publiques
TSA 50808
35008 RENNES CEDEX 9

00000454172
950033000169 1410000006593000010720325962806 10500

Les factures sont adressées à partir du 15 mai, pour l'année en cours. Plusieurs modes de paiement vous sont proposés :

- » Par TIPI (voir ci-dessus)
- » Par prélèvement
- » Par chèque
- » En Espèces directement auprès du trésor Public du Mans

Pour toute autre demande relative au paiement, contacter le trésor Public de l'agglomération mancelle : 02 43 81 70 74.

Référence pour paiement par internet

Montant de la facture

Objet de la facture

Talon détachable pour paiement par chèque au centre de Rennes

Que faire de son électroménager en panne ?

Connaissez vous la règle des 3 R ?

Réparer ou faire réparer

Réutiliser

Recycler

Votre appareil ne fonctionne plus mais vous souhaitez allonger sa durée de vie :

RÉPAREZ LE ou FAITES LE RÉPARER

- La Maison Des Projets (MDP) organise une fois par mois un REPAIR CAFE. Vous apportez votre appareil défectueux et des bénévoles bricoleurs vous accompagnent pour lui donner une seconde vie. Renseignez vous 02 43 27 36 77.
- Consultez l'annuaire de la réparation : www.annuaire-reparation.fr. Vous y trouverez la liste des artisans proches de chez vous spécialisés dans la réparation des différents appareils électriques (tablettes, smartphone, électroménagers, etc.).

Votre appareil n'est plus tendance mais il fonctionne encore :

FAITES UN DON

Emmaeus ou ENVIE 72 récupère le matériel fonctionnel. Après une vérification et si besoin une remise en état, l'électroménager est revendu à prix réduit.

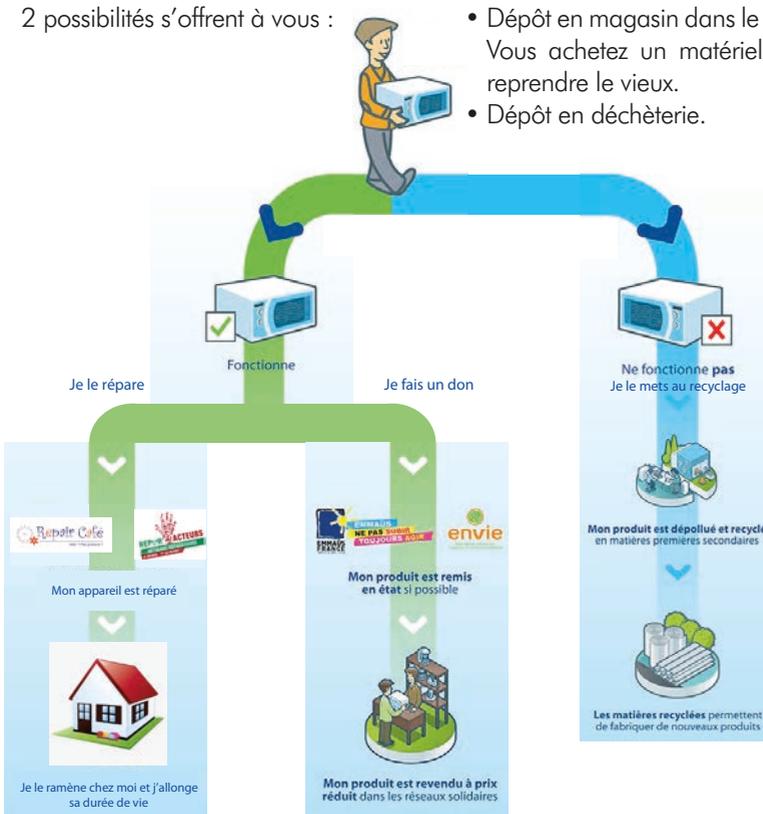
Votre appareil est à bout de souffle et sa réparation n'est pas envisageable :

FAITES LE RECYCLER

2 possibilités s'offrent à vous :



- Dépôt en magasin dans le cadre du "un pour un". Vous achetez un matériel neuf, le vendeur doit reprendre le vieux.
- Dépôt en déchèterie.



EcoLogic
La 2^e vie des déchets électriques

CITEO
Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

PAYS DU MANS
GRAND HORIZON

Directrice de publication :
Véronique CANTIN

Comité de rédaction :
Le Vice-Président, les élus de la commission, les agents de la communauté de communes

Conception et maquette :

Numeriscann
Le Mans